

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre à 18h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT).

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote

(vote public) : 7

○ Pour : 7

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0



Date de convocation :

Le 14 octobre 2022

Date d'affichage :

Le 14 octobre 2022

DECISION N° :
DB/2022-10-19/02

OBJET DE LA SEANCE :

**Crèche « Les Papillons »
(Dunières)**

**Aménagement des
extérieurs**

Avenants aux marchés

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean Michel, M. DURIEUX Pierre et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre qui peuvent être passés d'un montant compris entre 90 000 € et 200 000 €, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; y compris les conventions de groupement de commandes.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2020-11-30/08 du 30 novembre 2020 approuvant le projet d'aménager les extérieurs de la crèche à Dunières et son plan de financement, ainsi que la décision du Bureau n° DB/2022-03-14/10 du 4 mars 2022 attribuant les marchés d'aménagement des extérieurs de la crèche à Dunières.

M. JURY précise alors qu'en cours de chantier des prestations modificatives ont été rendus nécessaires par des circonstances imprévues concernant les lots suivants :

- Lot 2 - Serrurerie (mise en place d'une main courante et d'un garde-corps au bas de l'escalier)
 - Marché initial (SAS LIOGIER) : 8 954.00 € HT
 - Montant de l'avenant : + 742.50 € HT
 - Nouveau montant du marché : 9 696.50 € HT
- Lot 3 – Maçonnerie (reprise du mur à l'entrée, des couvertines ainsi que des escaliers de secours)
 - Marché initial (VIAL MACONNERIE) : 21 498.00 € HT
 - Montant de l'avenant : + 9 340.90 € HT
 - Nouveau montant du marché : 30 838.90 € HT

AR Prefecture

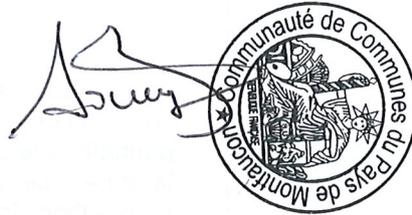
043-244300307-20221019-DB2022101902-AU
Reçu le 25/10/2022

M. JURY indique qu'il y a lieu pour le Bureau de se positionner pour ces avenants.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve dans le cadre des travaux d'aménagement des extérieurs de la crèche de Dunières la réalisation des prestations modificatives aux conditions énoncées ci-dessus,
- autorise M. le Président de signer les avenants correspondants et toutes pièces utiles,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221019-DB2022101902-AU
Reçu le 25/10/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Prefecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le